

Anomalie CR AG entre texte et votes - lequel prévaut ?

Par **bmsd**, le **27/04/2020** à **11:55**

Bonjour,

J'ai déposé une résolution à mon AG pour l'autorisation d'installer une climatisation. Je n'ai pas pu assister à l'AG, j'ai été représenté par le président du conseil syndical. Son débriefing téléphonique juste après l'AG : le projet n'a pas été autorisé pour telle et telle raisons pas claires.

Je pensais faire les travaux avant de rentrer dans les murs. Compte tenu de la décision, je ne les fais.

Je reçois le CR de l'AG quelques semaines plus tard, et je constate une anomalie :

- la rédaction du CR de la résolution en français dit explicitement, je cite " l'assemblée générale décide de ne pas donner l'autorisation sur le projet".
 - la comptabilisation des votes précise : sur 47 votants : 1 contre, 1 abstention, 45 pour
- Dichotomie entre le texte et la synthèse des votes.

Rem : ce décompte de vote est bien distinct de tous les autres dans le CR d'AG, ce qui exclut selon moi un copier/coller malheureux.

Lequel des 2 prévaut : le texte ? les votes ? aucun ?

Puis-je envisager aujourd'hui lancer mes travaux sans risque dans cette situation ? Si je produis ce CR d'AG pour justifier mon droit aux travaux, serait-il valable ?

En vous remerciant par avance, bien à vous,

Si besoin, je peux partager une copie anonymisée de l'AG sur demande, en message privé

Par **nihilscio**, le **27/04/2020** à **14:26**

Bonjour,

Je comprends qu'à l'issue d'un débat, le président de séance a compris que la grande majorité des copropriétaires étaient hostiles à l'installation de la climatisation. Il a donc formulé la question de sorte qu'il y ait une majorité de *Pour*. Mais peu importe, être pour un refus est équivalent à être contre une autorisation.

Il ne fait pour moi pas de doute que l'assemblée vous a refusé l'autorisation que vous demandiez.

Par **bmsd**, le **27/04/2020** à **17:54**

Merci NIHILSCIO, réponse limpide. Votre point sur la formulation de la question est clé. Il m'a manqué le recul nécessaire et dépassionné pour envisager cette option. Bonne suite

Par **amajuris**, le **27/04/2020** à **18:10**

bonjour,

nihilscio a raison,

il ne faut pas oublier l'expression négative " ne pas " dans la phrase, elle est l'expression du vote négatif de votre A.G.

ce n'est pas la formulation la plus heureuse, mais en français, cela signifie qu'il y a 45 copropriétaires qui ont voté, pour ne pas donner l'autorisation sur ce projet.

salutations